

Mémoire sur le Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Présenté par
Sébastien Michon
Citoyen de la MRC du Val-St-François

Document déposé dans le cadre des audiences publiques du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Mars 2023

Intérêt vis-à-vis du projet

Je suis un citoyen de la MRC du Val-St-François. La préservation de la nature et la protection de l'environnement sont des valeurs importantes pour moi. Il m'apparaît essentiel, dans notre monde actuel, de favoriser la création de lieux et d'espaces permettant aux êtres humains d'entrer en contact avec la nature sauvage. Non seulement pour notre bien-être physique et mental, mais aussi pour développer un lien privilégié avec notre environnement et nous inciter ensuite à mieux le protéger.

Ainsi, mentionnons d'emblée que je suis favorable au projet d'agrandissement du Parc du Mont-Orford.

Notre famille habite à la campagne à environ 10 minutes en voiture des futures limites du parc. Ce projet aura donc des impacts sur notre milieu de vie. À cet égard, je souhaite présenter une série de questions et de suggestions à la Commission. Elles sont regroupées en trois axes, basées sur les axes de développement durable du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), soit : « Société », « Écologie » et « Économie ».

1. Axe « Société »

1.1 – Exclusion du lac Larouche

Après lecture des documents et l'écoute de la première partie des audiences en février, je comprends mal, à titre de citoyen non impliqué de près dans ce projet, pourquoi il semble y avoir une exception concernant l'inclusion, au sein du futur parc, de la propriété privée située en bordure du lac Larouche. Pourquoi les autres propriétaires ont-ils accepté de céder leurs propriétés et pas celui-ci? Pour ce que j'en comprends, on accorde une exclusion à ce propriétaire pour utilisation des lieux à des fins industrielles. Outre ces activités industrielles, ce site privé est aussi connu, dans la région, comme un lieu où des usagers ont un accès privilégié au lac pour y pratiquer, entre autres, la pêche.

Des essais industriels justifient-ils une exclusion? Quels sont les critères (juridiques ou non) permettant, au Québec, de se soustraire à une expropriation? Enfin, ces activités industrielles peuvent-elles être compatibles avec celles d'un parc national?

RECOMMANDATIONS :

- A) Que le BAPE enquête sur la façon dont les autorités du Parc ont procédé aux discussions d'acquisition et/ou d'expropriation de la propriété privée située en bordure du lac Larouche et quelles sont les raisons pour lesquelles cette propriété a été exclue de l'agrandissement.**

- B) Que le rapport du BAPE explique les critères (juridiques ou non) permettant, au Québec, d'exclure une propriété d'une expropriation.**

C) Que le BAPE, après l'étude de cette situation, émette un avis et/aux des recommandations.

1.2 – Sécurité au lac Larouche

Il a été mentionné, lors de la première partie de l'audience publique, que les autorités du Parc envisagent de peut-être utiliser une petite bande de terre, au bout du lac Larouche, pour donner accès à l'eau aux visiteurs. Si c'est le cas, quelles mesures seront prises pour protéger les usagers, compte tenu que le propriétaire souhaite utiliser le lac pour des essais industriels d'engins récréatifs à moteur?

RECOMMANDATION :

Que le BAPE obtienne des réponses sur la façon dont le propriétaire privé et le parc du Mont-Orford s'entendront pour assurer la sécurité des visiteurs qui utiliseront des embarcations non motorisées (canot, kayak, planche à pagaie) sur le même plan d'eau où se tiendront des essais industriels d'engins à moteur naviguant à grande vitesse.

1.3 – Composition de l'équipe du Parc

J'ai cherché sur le site web du Parc pour connaître les membres de l'équipe (direction, etc.). Peut-être ai-je mal cherché, mais je n'ai pas trouvé ces informations ([ref. section « Information » du site Web](#)). Le seul élément que j'ai trouvé, après quelques recherches, est un [organigramme de la SEPAQ](#). Bien évidemment, dans le cadre des travaux de la commission, les responsables du parc et de la SEPAQ étaient présents et répondaient aux questions. Toutefois, il serait souhaitable, par souci de transparence, que ces informations soient facilement accessibles au public sur Internet.

RECOMMANDATION :

Que le BAPE recommande à la SEPAQ d'ajouter, sur les sites web des différents parcs, une section sur la composition des membres de l'équipe administrative.

1.4 – Table d'harmonisation

La [philosophie de gestion](#) des parcs nationaux québécois inclut la mise sur pied de tables d'harmonisation. Toutefois, s'il n'y avait pas les travaux du BAPE, j'aurais eu de la difficulté à trouver les informations sur le mandat des tables, la composition de leurs membres ou les comptes rendus de leurs réunions. Les tables d'harmonisation doivent-elles rendre des comptes au public ou sont-elles de nature interne à la gestion des parcs? S'il s'agit de lieux d'échanges visant la concertation, il serait souhaitable, par souci de transparence et pour viser la participation citoyenne, de rendre publiques les informations sur ces tables.

RECOMMANDATIONS :

- A) *Que le BAPE demande aux gestionnaires du parc Orford quel est le rôle du citoyen ou de la citoyenne qui siège à la Table. De quelle façon cette personne a-t-elle été nommée? Comment influence-t-elle les travaux de la Table en lien avec l'agrandissement?***

- B) *Que le BAPE recommande aux gestionnaires de la SEPAQ, par souci de transparence et pour viser la participation citoyenne, de mieux faire connaître les tables d'harmonisation : leur mandat, la composition de leurs membres, les comptes rendus de leurs travaux et la façon d'y siéger.***

1.5 – Communications en lien avec l'agrandissement

Quels seront les mécanismes de concertation, d'harmonisation et de communication mis en place avant, pendant et après les travaux d'agrandissement? Il a été entre autres mentionné, lors de la première partie de l'audience, la difficulté à joindre la « bonne ressource » lorsqu'il y avait des questions ou encore lorsque des citoyens souhaitaient signaler aux autorités une situation urgente (ex. : véhicules à moteur circulant dans le futur parc). Parmi les conséquences à déplorer de cette situation, mentionnons le vandalisme de certains sites, comme les installations au lac Montjoie.

Une fois que l'agrandissement du parc aura été entériné par le gouvernement, il y a aussi lieu de connaître la façon dont les autorités du parc tiendront les citoyens au courant de l'évolution des travaux et de comment elles souhaitent conserver des liens avec la communauté.

RECOMMANDATIONS :

- A) *Que le BAPE demande aux gestionnaires du parc quels seront les mécanismes mis en place pour communiquer avec les citoyens avant, pendant et après la mise en place du parc.***

- B) *Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec, pour des projets futurs de même nature, de prévoir des mécanismes de protection du lieu avant que ce que dernier soit officiellement désigné comme parc provincial. Et ce, pour éviter une dégradation entre le moment de l'acquisition et la promulgation de son statut officiel.***

1.6 – Liens avec la communauté

En faisant des recherches sur ce projet, je n'ai pas trouvé d'information à savoir s'il existait un organisme, composé de citoyens, créant des ponts avec les autorités du parc. Cette formule existe pour les parcs fédéraux (ex. : [Amis du Fort-Lennox](#) associé au Lieu historique national du Fort-Lennox). Il serait intéressant qu'une telle formule soit aussi mise en place dans les parcs nationaux québécois, si ce n'est pas déjà le cas. Cela permettrait à des citoyens de la région de s'impliquer et de ressentir un sentiment d'appartenance vis-à-vis du lieu.

RECOMMANDATION :

Que le BAPE suggère, à la SEPAQ et aux autorités du Parc du Mont-Orford, de favoriser la mise en place d'organismes sans but lucratif (OBNL) de type « Amis du Parc », inspiré du modèle d'OBNL associés à des parcs nationaux fédéraux. Et ce, dans l'objectif d'assurer une meilleure cohabitation et une plus grande communication avec la communauté locale, tout en favorisant un sentiment d'appartenance et une implication.

1.7 – Fluidité routière

L'agrandissement du parc favorisera un plus grand achalandage des axes routiers de la région. Compte tenu qu'il y a peu de routes alternatives dans notre milieu rural pour se rendre d'un point A au point B, des « bouchons de circulation » seraient de grandes nuisances pour la population, les commerces et les industries de la région. À titre d'exemple, des centaines d'employés de BRP, à Valcourt, utilisent quotidiennement la route 222 entre Sherbrooke et Racine.

RECOMMANDATION :

Que le BAPE s'assure que les interventions proposées par les autorités du Parc s'inspirent des meilleures pratiques et favorisent la fluidité et la sécurité sur les axes routiers de la région.

1.8 – Achalandage de la Halte de bien-être du secteur Lac-Montjoie

Dans un contexte où un grand nombre d'adultes et de jeunes vivent ce qu'on appelle un « déficit nature »¹, il est très encourageant et enthousiasmant de savoir que l'équipe du Parc crée une Halte de bien-être, une première au Québec.

On prévoit, dans le secteur Lac-Montjoie, un stationnement de 250 places qui donnera accès non seulement à la Halte, mais aussi à des espaces pour d'autres usages (randonnée, accès à l'eau, etc.). Compte tenu que la Halte vise à offrir un espace de quiétude et de ressourcement pour ses usagers, comment conciliera-t-on, au sein d'un même lieu, les différents usages? Quelques réponses ont été présentées lors de la première partie de l'audience publique, mais j'aimerais qu'on retrouve des réponses plus complètes dans le rapport du BAPE.

RECOMMANDATION :

Que le rapport du BAPE indique comment les différents usages récréotouristiques prévus dans le secteur Lac-Montjoie s'harmoniseront avec les visées de quiétude et de ressourcement en nature souhaités pour les usagers de la Halte de bien-être.

¹ : « Le trouble déficitaire de la nature est l'idée que les êtres humains, en particulier les enfants, passent moins de temps à l'extérieur qu'auparavant, et la croyance que ce changement entraîne un large éventail de problèmes de comportement. » (réf. : [Wikipédia – traduction de l'anglais - « Nature Deficit Disorder »](#))

1.9 – « Nuisances sonores » et la Halte de bien-être du secteur Lac-Montjoie

Il existe, à peu de distance du futur site de la Halte de bien-être, un site de courses de véhicules motorisés (route 220, chemin de Saint-Élie). De même, dans le même secteur de la route 220, le ministère de la Défense possède un site d'entraînement.

On a entendu, lors de la première partie des audiences, que les résidents du secteur du lac Montjoie entendent parfois les bruits des courses. Aussi, il y a lieu de se demander si les bruits générés par ces lieux nuiront à la quiétude souhaitée à la future Halte de bien-être. Y a-t-il des actions à mettre en place, lors de la construction du site, pour prendre en compte ces « nuisances sonores » (ex. : construction de murs absorbant les sons, pour parler avec les propriétaires des sites, etc.)?

RECOMMANDATION :

Que le BAPE demande aux gestionnaires du Parc quelles sont leurs stratégies pour atténuer les possibles « nuisances sonores » à proximité de la future Halte de bien-être, compte tenu de ses usages qui visent la quiétude et le ressourcement.

1.10 - Location de la Halte de bien-être du secteur Lac-Montjoie

Quels seront les mécanismes d'utilisation du lieu? À qui le lieu sera-t-il loué? Quels types d'animateurs, de facilitateurs ou de thérapeutes pourront y avoir accès? À quelles conditions? Si les conditions sont trop restrictives ou trop onéreuses, cela signifierait que certains travailleurs autonomes, petites entreprises ou OBNL pourraient ne pas avoir accès au lieu.

RECOMMANDATIONS :

- A) Que le BAPE suggère aux autorités du Parc de réserver, au sein du calendrier d'événements de la future Halte de bien-être du secteur Lac-Montjoie, des plages horaires pour l'utilisation du site par des individus, de petites entreprises ou des OBNL locaux souhaitant animer des activités de ressourcement en nature.***

- B) Que le BAPE vérifie avec les autorités du Parc si elles ont réfléchi aux conditions de location du lieu lorsqu'il s'agit de travailleurs autonomes, de petites entreprises ou d'OBNL locaux, ainsi que la façon dont on facilitera leur accès aux installations.***

2. Axe « Écologie »

2.1 – Situation du lac Larouche

Tel que mentionné précédemment, le projet, tel que présenté actuellement, prévoit qu'une propriété privée sera enchâssée dans le futur parc national. De plus, les documents mentionnent que les propriétaires vont utiliser le lac pour des essais industriels de produits récréatifs à moteur.

RECOMMANDATIONS :

- A) *Que le BAPE exige que l'on prenne des mesures concrètes pour protéger la faune qui vit dans le lac et autour du lac Larouche, compte tenu de l'utilisation industrielle d'engins à moteur au sein d'un futur parc provincial.***

- B) *Que le BAPE obtienne des réponses sur la façon dont le propriétaire privé et le parc du Mont-Orford géreront le bruit généré par les activités industrielles qui auront lieu sur le lac Larouche (ex. : impacts du bruit sur la faune environnante et sur les visiteurs du parc).***

2.2 – Agrandissement futur du parc au-delà des limites projetées

Les autorités du Parc ont évidemment déjà beaucoup de pain sur la planche dans l'actuel projet d'agrandissement. Lors des présentations, il a d'ailleurs été mentionné qu'on n'envisageait pas d'autres agrandissements.

Toutefois, le corridor de la rivière au Saumon, qui se prolonge au-delà des futures limites du Parc, comprend de nombreux espaces naturels, bien préservés, avec possiblement une haute valeur écologique. C'est d'ailleurs pourquoi la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, un organisme de la région, se voue depuis 20 ans (2003) à la protection de ces espaces naturels. Il y aurait donc lieu, pour les autorités du parc, d'être audacieux et d'évaluer, dans une deuxième phase, la possibilité d'un futur agrandissement en direction de la rivière Saint-François.

RECOMMANDATION :

Que le BAPE suggère aux autorités du Parc d'évaluer la possibilité d'agrandir le parc, dans une seconde phase, pour protéger les habitats à haute valeur écologique du corridor naturel de la rivière au Saumon.

3. Axe « Économie »

3.1 – Tarification

Cet enjeu a été mentionné lors de la première partie des travaux du BAPE. Plusieurs sites, qui feront partie du futur Parc, sont présentement utilisés par les citoyens de la région. C'est d'ailleurs le cas de ma famille. Certains de ces espaces sont accessibles gratuitement alors que d'autres requièrent d'être membre des Sentiers de l'Estrie. Concrètement, la création de cet agrandissement fera en sorte que notre famille devra déboursier davantage pour avoir accès à des milieux naturels de la région immédiate où nous habitons.

EXEMPLE DE NOTRE FAMILLE

(deux adultes et deux enfants de moins de 17 ans) :

Situation actuelle : 80 \$ par année

(= membership annuel familial des Sentiers de l'Estrie)

Situation après l'agrandissement : 172,50 \$ par année

(= 80 \$/an membership familial des Sentiers de l'Estrie pour circuler dans les sentiers hors du parc + achat de deux cartes d'accès annuel pour adultes du Parc du Mont-Orford (46,25 \$ X 2 = 92,50 \$)

À cet égard, il semble que certaines municipalités, dont Racine, aient de l'ouverture à rembourser une partie des frais d'accès au Parc. Mais ce ne sera pas le cas de toutes les municipalités des environs. Je ne connais d'ailleurs pas la position officielle de ma municipalité à ce sujet.

Il serait souhaitable que la SEPAQ favorise, pour les communautés locales, un accès abordable à la nature. Cela implique de faire bénéficier aux citoyennes et citoyens de tarifs préférentiels.

RECOMMANDATION :

Que le BAPE recommande à la SEPAQ de mettre en place un tarif préférentiel d'accès aux communautés vivant à proximité des parcs.

3.2 – Soutenir l'économie locale et régionale

L'agrandissement du parc devrait, selon ce qui a été présenté, avoir un impact positif sur l'économie de la région. Il y a lieu que les autorités du parc favorisent des liens avec les attractions culturelles, touristiques et commerciales situées hors du parc, pour y favoriser l'afflux de visiteurs. Pour ce que j'en ai compris, cela semble déjà se faire dans l'actuel Parc du Mont-Orford, par exemple par des activités appelées « Tournée des voisins ».

RECOMMANDATION :

Que le BAPE suggère au Parc national du Mont-Orford de poursuivre, quelques fois par année, la mise en place d'activités permettant aux visiteurs de connaître les attractions culturelles, touristiques et commerciales à proximité du parc. Et ce, pour soutenir l'économie locale et régionale.

ANNEXE - RECOMMANDATIONS EN UN COUP D'ŒIL

1. Axe « Société »

- *Que le BAPE enquête sur la façon dont les autorités du Parc ont procédé aux discussions d'acquisition et/ou d'expropriation de la propriété privée située en bordure du lac Larouche et quelles sont les raisons pour lesquelles cette propriété a été exclue de l'agrandissement.*
- *Que le rapport du BAPE explique les critères (juridiques ou non) permettant, au Québec, d'exclure une propriété d'une expropriation.*
- *Que le BAPE, après l'étude de cette situation (lac Larouche), émette un avis et/aux des recommandations.*
- *Que le BAPE obtienne des réponses sur la façon dont le propriétaire privé (lac Larouche) et le parc du Mont-Orford s'entendront pour assurer la sécurité des visiteurs qui utiliseront des embarcations non motorisées (canot, kayak, planche à pagaie) sur le même plan d'eau où se tiendront des essais industriels d'engins à moteur naviguant à grande vitesse.*
- *Que le BAPE recommande à la SEPAQ d'ajouter, sur les sites web des différents parcs, une section sur la composition des membres de l'équipe administrative.*
- *Que le BAPE demande aux gestionnaires du parc Orford quel est le rôle du citoyen ou de la citoyenne qui siège à la Table. De quelle façon cette personne a-t-elle été nommée? Comment influence-t-elle les travaux de la Table en lien avec l'agrandissement?*
- *Que le BAPE recommande aux gestionnaires de la SEPAQ, par souci de transparence et pour viser la participation citoyenne, de mieux faire connaître les tables d'harmonisation : leur mandat, la composition de leurs membres, les comptes rendus de leurs travaux et la façon d'y siéger.*
- *Que le BAPE demande aux gestionnaires du parc quels seront les mécanismes mis en place pour communiquer avec les citoyens avant, pendant et après la mise en place du parc.*
- *Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec, pour des projets futurs de même nature, de prévoir des mécanismes de protection du lieu avant que ce que dernier soit officiellement désigné comme parc provincial. Et ce, pour éviter une dégradation entre le moment de l'acquisition et la promulgation de son statut officiel.*

- *Que le BAPE suggère, à la SEPAQ et aux autorités du Parc du Mont-Orford, de favoriser la mise en place d'organismes sans but lucratif (OBNL) de type « Amis du Parc », inspiré du modèle d'OBNL associés à des parcs nationaux fédéraux. Et ce, dans l'objectif d'assurer une meilleure cohabitation et une plus grande communication avec la communauté locale, tout en favorisant un sentiment d'appartenance et une implication.*
- *Que le BAPE s'assure que les interventions proposées par les autorités du Parc s'inspirent des meilleures pratiques et favorisent la fluidité et la sécurité sur les axes routiers de la région.*
- *Que le rapport du BAPE indique comment les différents usages récréotouristiques prévus dans le secteur Lac-Montjoie s'harmoniseront avec les visées de quiétude et de ressourcement en nature souhaités pour les usagers de la Halte de bien-être.*
- *Que le BAPE demande aux gestionnaires du Parc quelles sont leurs stratégies pour atténuer les possibles « nuisances sonores » à proximité de la future Halte de bien-être, compte tenu de ses usages qui visent la quiétude et le ressourcement.*
- *Que le BAPE suggère aux autorités du Parc de réserver, au sein du calendrier d'événements de la future Halte de bien-être du secteur Lac-Montjoie, des plages horaires pour l'utilisation du site par des individus, de petites entreprises ou des OBNL locaux souhaitant animer des activités de ressourcement en nature.*
- *Que le BAPE vérifie avec les autorités du Parc si elles ont réfléchi aux conditions de location du lieu lorsqu'il s'agit de travailleurs autonomes, de petites entreprises ou d'OBNL locaux, ainsi que la façon dont on facilitera leur accès aux installations.*

2. Axe « Écologie »

- *Que le BAPE exige que l'on prenne des mesures concrètes pour protéger la faune qui vit dans le lac et autour du lac Larouche, compte tenu de l'utilisation industrielle d'engins à moteur au sein d'un futur parc provincial.*
- *Que le BAPE obtienne des réponses sur la façon dont le propriétaire privé et le parc du Mont-Orford géreront le bruit généré par les activités industrielles qui auront lieu sur le lac Larouche (ex. : impacts du bruit sur la faune environnante et sur les visiteurs du parc).*

- *Que le BAPE suggère aux autorités du Parc d'évaluer la possibilité d'agrandir le parc, dans une seconde phase, pour protéger les habitats à haute valeur écologique du corridor naturel de la rivière au Saumon.*

3. Axe « Économie »

- *Que le BAPE recommande à la SEPAQ de mettre en place un tarif préférentiel d'accès aux communautés vivant à proximité des parcs.*
- *Que le BAPE suggère au Parc national du Mont-Orford de poursuivre, quelques fois par année, la mise en place d'activités permettant aux visiteurs de connaître les attractions culturelles, touristiques et commerciales à proximité du parc. Et ce, pour soutenir l'économie locale et régionale.*